
N° 95-0065 - Domaine et administration générale + finances et programmation - Décines Charpieu - 80, rue Emile Zola - Approbation d'un projet de convention relatif à la vente, à la Ville, d'un hangar démontable métallique - Direction de la logistique et des bâtiments - Service des opérations -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

La ville de Décines Charpieu a mis à la disposition de la Communauté urbaine un terrain lui appartenant situé 80, rue Emile Zola en vue de l'installation d'une subdivision de la direction de la voirie.

Pour réaliser cet aménagement, la Communauté urbaine a implanté en 1983, sur ce terrain un hangar métallique démontable.

Dans le cadre de la relocalisation de ses services urbains la Communauté urbaine envisage d'abandonner cet emplacement.

La mairie de Décines Charpieu, souhaitant racheter à la Communauté urbaine cette structure démontable, la cession de ce bien mobilier interviendrait au prix forfaitaire de 130 000 F ;

B. Propose d'accepter le présent projet de convention, de l'autoriser à le signer et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit projet de convention ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le projet de convention sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

3° - La recette de 130 000 F sera versée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1996 - sous-chapitre 901-9 - article 232-2 - dossier n° 1 075-96.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,